

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 AVRIL 2026

Mesdames et messieurs les actionnaires de la société CASH PLUS, établissement de paiement agréé par Bank Al-Maghrib, société anonyme à conseil d'administration, au capital de 245 530 900 dirhams, dont le siège social est à Casablanca, 1 Rue des Pléiades, 3^{ème} étage, Q. des Hôpitaux, immatriculée au registre du commerce de Casablanca sous le n°129325, sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra :

LE MARDI 28 AVRIL 2026 À 10 HEURES
APARTHOTEL ADAGIO PREMIUM CASABLANCA CITY CENTER
279 Boulevard Bir Anzarane 20250 CASABLANCA

À l'effet de délibérer et de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
2. Lecture et approbation du rapport général des commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
3. Examen et approbation des comptes sociaux au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
4. Examen et approbation des comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
5. Affectation du résultat ;
6. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
7. Approbation des conventions visées par les articles 56 et suivants de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes ;
8. Quitus aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat et aux Commissaires aux Comptes pour l'accomplissement de leur mission au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
9. Fixation de l'enveloppe annuelle des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration ;
10. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes Fidaroc Grant Thornton ;
11. Questions diverses ;
12. Pouvoirs.

MODALITÉS DE PARTICIPATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE (L'AGO)

Ci-après quelques éléments d'information relatifs aux modalités de participation à l'AGO. Nous vous invitons à consulter notre site Internet www.cashplus.ma en vue de prendre connaissance des modalités détaillées.

CONDITIONS DE PARTICIPATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire sur justification soit de l'inscription de ses actions nominatives sur le registre des transferts d'actions de la Société, soit au dépôt, au lieu indiqué par l'avis de convocation, d'un certificat de dépôt délivré par l'établissement dépositaire de ces actions.

CONDITIONS D'INSCRIPTION DE PROJETS DE RÉSOLUTIONS À L'ORDRE DU JOUR

Les demandes d'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée de projets de résolution formulées par les actionnaires détenteurs du pourcentage d'actions prévu par l'article 117 de la loi n° 17-95 relative

aux sociétés anonymes, doivent, dans un délai de dix jours à compter de la publication du présent avis, être adressées au siège social en recommandé avec accusé de réception ou déposées en mains propres contre accusé de réception à l'adresse du siège social de la Société sis 1 Rue des Pléiades, 3^{ème} étage, Quartier des Hôpitaux – Casablanca, accompagnées des pièces justifiant que les actionnaires concernés remplissent les conditions requises.

MODALITÉS DE VOTE PAR PROCURATION

Les actionnaires peuvent se faire représenter à l'Assemblée Générale, conformément aux dispositions légales et statutaires, en procédant à la signature d'un pouvoir dont le modèle est mis à leur disposition sur le site internet de CASH PLUS : www.cashplus.ma

MODALITÉS DE VOTE PAR CORRESPONDANCE

Les actionnaires peuvent voter au moyen du formulaire de vote dont la signature doit être obligatoirement légalisée. Ce formulaire est mis à la disposition des actionnaires sur le site internet de CASH PLUS : www.cashplus.ma

À propos de Cash Plus

Leader des services financiers et de proximité et acteur majeur de l'inclusion financière au Maroc, Cash Plus est un établissement de paiement agréé disposant du premier réseau d'agences du Royaume avec plus de 5 200 points de vente. À travers ses canaux physiques et digitaux, le groupe accompagne plus de 10 millions de clients par an avec ses services de transfert d'argent, comptes de paiement, change et services de proximité.

Retrouvez notre communication financière sur :

<https://www.cashplus.ma/medias/communication-financiere>



www.cashplus.ma

Cash Plus

Siège Social : 1 rue des Pléiades,

Angle Bd Abdelmoumen,

Casablanca - Maroc

Tél : +212 5 22 86 01 00

Contact : communication.financiere@cashplus.ma

RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PREMIÈRE RÉSOLUTION : LECTURE ET APPROBATION DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

L'Assemblée Générale Ordinaire, après en avoir entendu lecture, approuve le rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31/12/2025.

DEUXIÈME RÉSOLUTION : LECTURE ET APPROBATION DU RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

L'Assemblée Générale Ordinaire, après en avoir entendu lecture, approuve le rapport général et consolidé des Commissaires aux comptes de l'exercice clos le 31/12/2025.

TROISIÈME RÉSOLUTION : EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu une lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, des rapports général, spécial et consolidé du Commissaire aux Comptes, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, approuve :

- Les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2025 font ressortir un bénéfice net comptable de 251 455 421,13 dirhams.

QUATRIÈME RÉSOLUTION : EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS RELATIFS À L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu une lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, des rapports général, spécial et consolidé du Commissaire aux Comptes, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, approuve :

- Les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2025 font ressortir un résultat consolidé part du groupe de 242 296 000 dirhams.

CINQUIÈME RÉSOLUTION : AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice clos au 31 décembre 2025 comme suit :

Report à nouveau antérieur	1 699,07	MAD
Résultat de l'exercice clos au 31/12/2025	251 455 421,13	MAD
Affectation de la réserve légale 5%	12 572 771,06	MAD
Montant total à répartir	238 884 349,14	MAD
Nombre d'actions	24 553 090	
Dividende par action	9,73	MAD
Dividendes	238 884 349,14	MAD
Report à nouveau	0	MAD

SIXIÈME RÉSOLUTION : LECTURE DU RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

L'Assemblée Générale Ordinaire, après en avoir entendu lecture, du rapport spécial du Commissaire sur les conventions visées par la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle qu'elle a été modifiée et complétée, déclare approuver ce rapport dans toutes ses dispositions ainsi que les engagements et opérations dont il est fait état, conclus ou exécutés au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

SEPTIÈME RÉSOLUTION : APPROBATION DES CONVENTIONS VISÉES PAR LES ARTICLES 56 ET SUIVANTS DE LA LOI 17-95 RELATIVE AUX SOCIÉTÉS ANONYMES

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la liste des conventions réglementées, approuve l'ensemble de ces conventions telles que reprises dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

HUITIÈME RÉSOLUTION : QUITUS AUX ADMINISTRATEURS POUR L'EXERCICE DE LEUR MANDAT ET AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES POUR L'ACCOMPLISSEMENT DE LEUR MISSION AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, donne quitus aux Administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

NEUVIÈME RÉSOLUTION : FIXATION DE L'ENVELOPPE ANNUELLE DES JETONS DE PRÉSENCE À ALLOUER AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, décide d'allouer aux Administrateurs des jetons de présence d'un montant de cinq cent mille (500 000) dirhams nets au titre de l'exercice 2025.

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration en vue de fixer le montant des jetons de présence dans la limite du montant autorisé et de répartir cette somme entre ses membres, dans les proportions qu'il jugera convenables.

DIXIÈME RÉSOLUTION : RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES FIDAROC GRANT THORNTON

L'Assemblée Générale décide de reconduire le mandat de la société Fidaroc Grant Thornton en qualité de commissaire aux comptes, pour les exercices 2026, 2027 et 2028.

ONZIÈME RÉSOLUTION : QUESTIONS DIVERSES

DOUZIÈME RÉSOLUTION : POUVOIRS

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de publicité et autres qu'il appartiendra de faire.

À propos de Cash Plus

Leader des services financiers et de proximité et acteur majeur de l'inclusion financière au Maroc, Cash Plus est un établissement de paiement agréé disposant du premier réseau d'agences du Royaume avec plus de 5 200 points de vente. À travers ses canaux physiques et digitaux, le groupe accompagne plus de 10 millions de clients par an avec ses services de transfert d'argent, comptes de paiement, change et services de proximité.

Retrouvez notre communication financière sur :

<https://www.cashplus.ma/medias/communication-financiere>



www.cashplus.ma

Cash Plus

Siège Social : 1 rue des Pléiades,

Angle Bd Abdelmoumen,

Casablanca - Maroc

Tél : +212 5 22 86 01 00

Contact : communication.financiere@cashplus.ma